

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
PERPIGNAN

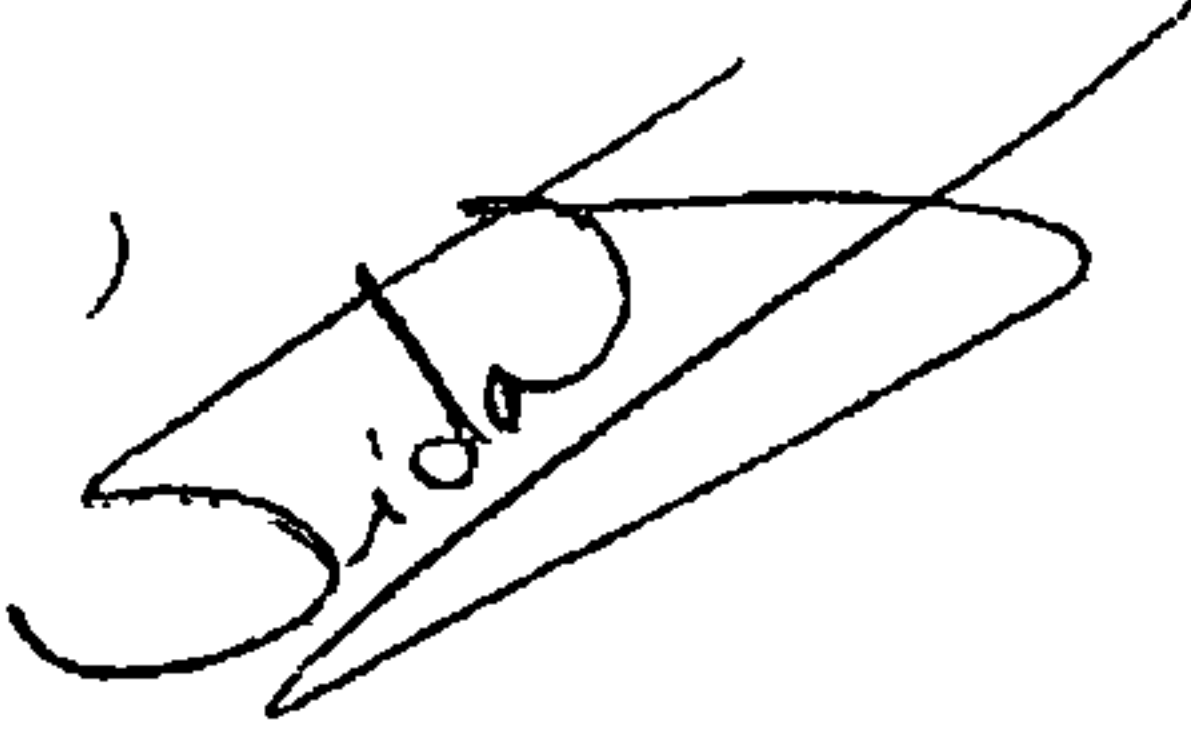
Dénomination : AL PA D'AVUI
n° de gestion : 2010B01453
n° d'identification : 529 242 570
n° de dépôt : A2012/003275
Date du dépôt : 20/06/2012
Pièce : Décision(s) de l'associé unique du
01/06/2012



319335



319335

Copie certifiée
conforme à l'original
le Greffier,


AL PA D'AVUI
Société par actions simplifiée
Au capital de 15 000 €
Route de Saint Estève
Relais des 5 Ponts
66000 PERPIGNAN

RSC PERPIGNAN 529 242 570

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 1er JUIN 2012

L'an deux mille douze, le premier juin, Monsieur Stéphane VIDAL, propriétaire de la totalité des 150 actions composant le capital de la société AL PA D'AVUI, société par actions simplifiée au capital de 15 000 €,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- à l'acceptation de la démission du Président,
- à la nomination d'un nouveau Président,
- aux pouvoirs à conférer en vue de l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte du désir exprimé par Monsieur Denis VIDAL de démissionner à compter de ce jour, de ses fonctions de président qu'ils assurent depuis la constitution de la société et le remercie pour les services rendus.

En conséquence, l'associé unique décide d'assurer lui-même ces fonctions de président à compter de ce jour.

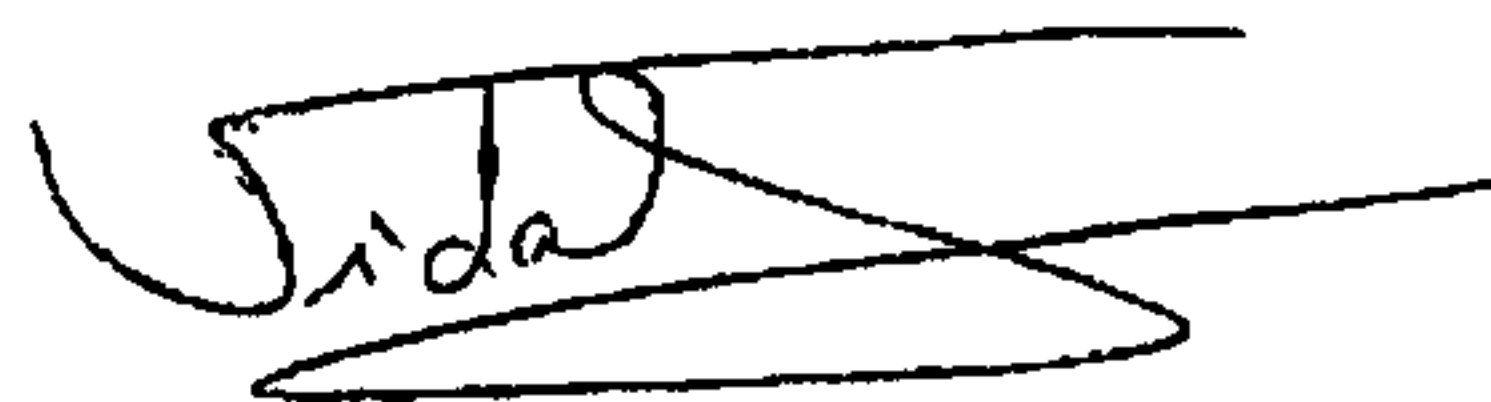
Le Président de la société sera donc désormais Monsieur Stéphane VIDAL, né le 17 juin 1986 à Perpignan, demeurant KM 2 Route de Rivesaltes à SAINT ESTEVE (66240).

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre des décisions.

L'Associé unique,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane VIDAL', with a long horizontal stroke extending to the right.

Stéphane VIDAL

